



LA RÉFORME DU PLAN COMPTABLE APPLICABLE AU 1ER JANVIER 2020

Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire, en partenariat avec les cabinets d'expertise-comptable Orcom et In Extenso, sont allés à la rencontre d'associations de la région, par le biais de réunions d'informations, afin de les sensibiliser sur cette nouvelle réforme.

LA LETTRE DES ASSOCIATIONS

EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

DÉCEMBRE 2019

Choisir
l'intérêt
général

Réforme du plan comptable : « A présent, tout le monde va présenter les comptes de la même manière »

Entretien avec Rémi Prunier
Manager d'Orcom



Le 2 octobre dernier, Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire est parti à la rencontre de Rémi Prunier, Manager et responsable de mission Spécialiste des politiques et programmes européens chez Orcom.

Comment est né le partenariat du Mouvement associatif avec Orcom sur les réunions d'information concernant la réforme du plan comptable ?

Ce partenariat est à notre initiative. Avec mon associé Bruno Rouillé, on était venu vous voir lors du 2ème trimestre pour sensibiliser sur ce nouveau plan comptable des associations et le fait qu'il y avait vraiment un **besoin de formation et d'information à ce niveau là pour les associations.**

Etant donné que vous rayonnez sur plusieurs activités, **Le Mouvement Associatif nous paraissait un bon vecteur, un bon levier, pour mettre en place ce genre de réunions d'information.**

Orcom ne s'adresse pas qu'aux associations. C'est votre spécialité ?

Orcom s'adresse à tout type de structures, publiques ou privées, PME ou grosses entreprises mais aussi celles à but non lucratif.

Autant les petites associations que les grandes fédérations ou fondations et sur tous les secteurs d'activité.

Il y a 5 ans, nous avons créé ce que nous appelons les Pôles de compétences pour lesquels

on avait une expérience significative et une bonne connaissance, notamment sur le secteur associatif et même par activité.

Par exemple, cela fait 13 ans que je suis sur le secteur associatif et par ailleurs moi je suis le directeur du pôle social et médico-social, y compris sur les activités sportives et culturelles. J'ai quand même des spécificités à l'intérieur du secteur non lucratif.

Si l'on revient la réforme du plan comptable, que faut-il en retenir en quelques mots ?

Il y a vraiment un besoin de **renforcer les process et les outils.** C'est-à-dire que là on est vraiment dans un objectif d'**harmonisation des méthodes et de présentation des comptes.**

A présent, tout le monde va présenter les comptes de la même manière.

Par exemple le logiciel Excel ne suffit plus. Il faut s'interroger sur les outils, sur l'organisation, sur les coûts, évidemment, car les associations sont contraintes par les budgets.

Ce qu'il faut retenir aussi, ce sont les **contributions volontaires en nature dans les thématiques de l'extension des fonds dédiés** parce que ça n'existait pas avant. Ce sont les deux thématiques principales, le reste étant propre à chaque association.

Lors des 3 réunions que vous avez animées, y-a-t-il eu des réactions face à cette réforme ?

Il y a eu des réactions et elles concernent pratiquement toutes le même sujet qui est la **valorisation du bénévolat** car cela concerne toutes les associations.

On voit qu'à propos de ce sujet il y a des **interrogations**, des **craintes** de « comment je vais faire ? » « Avec quels outils ? ».

Il y a aussi eu des réactions des administrateurs, des techniciens, des comptables, où l'on voit qu'il y a beaucoup de questions sur la légitimité des outils utilisés et le futur. Des questions se posent sur l'investissement ou non d'autres logiciels.

Est-ce que, pour vous, cette réforme est bien accueillie ?

Je pense que pour le moment c'est trop tôt pour le dire. J'ai tendance à dire « oui » sur les objectifs du nouveau règlement car il y a vraiment une **volonté d'avoir le même vocabulaire et la même règle pour tous**.

Le fait de mettre en avant le bénévolat et les notions de contributions publiques, ça permet quand même d'apporter une **clarté** pour tout le monde sur des divergences et des interprétations différentes que chacun faisait jusqu'à présent. Ce volet, tout le monde le partage, ça faisait longtemps que c'était attendu.

Ça, c'est le côté positif.

Le côté négatif concerne les **craintes sur les impacts concernant la mise en application de ce nouveau règlement**. Des craintes surtout concernant les changements de méthodes, s'il y en a. Là nous faisons des réunions d'information mais, pour le moment, les associations en attendent plus et veulent savoir quels seront les impacts réels sur leurs méthodes et les outils à mettre en place.

Justement, concernant les interrogations présentes après ces réunions, comment peuvent faire les associations pour avoir des réponses claires ?

Nous serons toujours là pour répondre aux associations! Elles peuvent nous contacter et je dirais même, elles doivent le faire.

Je tiens à préciser qu'en tant que **cabinet d'expertise comptable, Orcom intervient également sur des missions ponctuelles**.

Il n'y a aucune obligation à s'engager avec nous ensuite sur des missions de présentation des comptes chaque année. Même si je préconise de le faire car ça permet de nouer une vraie relation avec le client sur la durée et c'est comme cela que l'on aime travailler. Mais, s'il y a un besoin ponctuel sur lequel on peut intervenir, de validation, de reconstruction, d'attestation, évidemment on est là.

Ce qu'il faut retenir !

Cette réforme est **applicable au 1er janvier 2020**.

Elle abroge les anciens plans comptables spécifiques aux structures à but non lucratifs.

Désormais s'applique, pour toutes ces structures, le plan comptable général (règlement ANC 2014-03), et pour certains points le nouveau règlement ANC 2018-06.

Cette réforme n'est pas une révolution mais elle était nécessaire dû à l'environnement du secteur associatif qui s'est bien modifié ces dernières années, et d'une meilleure visibilité des comptes par les financeurs et partenaires.

Elle concerne essentiellement:

- **L'actif du bilan**: nouvelles rubriques pour mieux appréhender le patrimoine de la structure,
- **Le compte de résultat** : rubriques supplémentaires afin de mieux comprendre les ressources de la structure,
- **L'annexe** : plus d'informations sur l'objet et la stratégie de la structure, ainsi qu'une simplification du tableau (compte ressource) reprenant le détail des ressources issues de la générosité du public,
- **La valorisation des contributions volontaires en nature**,
- **Des documents de fins d'année identiques pour tous** ainsi qu'un langage commun.



N'hésitez pas à contacter les cabinets d'expertise-comptable
In Extenso et Orcom !

In Extenso

Experts-Comptables

In Extenso

Loic Paul - Associé

In Extenso Centre Ouest

1 Rue Louis Pasteur,

28630 Le Coudray

02 37 34 61 95

loic.paul@inextenso.fr

www.inextenso.fr

orcom

Expertise Comptable Audit & Conseil

Orcom

Rémi Prunier - Manager

Siège social

2, Avenue de Paris

45000 Orléans

02 38 77 76 75

rprunier@orcom.fr

www.orcom.fr